



Résiliation de contrat militaire

Par **adeline57**, le **15/12/2008** à **12:51**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire infirmier technicien des hopitaux des armées, depuis avril 2008, pour une durée de 3 ans donc logiquement jusque 2011 sur Paris, le souci est que je ne suis pas d'ici, que je supporte de plus en plus mal la vie parisienne, je déprime, de plus je suis loin de mon conjoint et de ma famille, et que la j'ai l'opportunité d'avoir un CDI pour le début d'année, ce qui me rapproche de mon conjoint et serait une super opportunité.

Dans tous les cas je veux partir, les mutations une fois que l'on est sur Paris faut pas rêver, ou alors dans de nombreuses années....ce qui es timpossible je vais réellement tomber dans la dépression sinon.

J'ai rédigé mon compte rendu forcément avec avis défavorables de mes chefs...en espérant que la direction ne marche pas dans le meme sens....

Enfin ma question est, j'avais entendu dire que si l'on avait un CDI l'armée ne pouvait pas nous bloquer en sachant que la je suis en CDD (3 ans), mais visiblement ça en prend le chemin, ai je une chance, ou un moyen de pouvoir partir ?

Si qqd un pouvait me renseigner SVP

Merci par avance.

Par **benjamin**, le **26/12/2008** à **00:18**

bonjour,

tu es rentrer en avril 2008 si j ai bien compris tu pouvais partir jusqu au 30 septembre 2008 fin de ta période probatoire . si tu as fais un contrendu en vers des chefs de services surtout en vers ton commandant régimentaire si les réponses sont négatives tu refais un contrendu en vers le général des divisions des armées de ton corps médicale la réponse et souvent oui

sachant que tu dois rendre la prime de l'armée et ton packatage et tu seras libre .

crois moi mon expérience je suis ancien militaire de carrière avec une expérience de 10 ans moi je suis a cause de ne plus évoluer dans le grade et la mentalité de l'armée car j'ai connu le service appel et professionnel . mon avis personnelle; il n'aura pas du supprimer le service nationale .

bon courage.

Par **patflo44**, le **23/04/2009 à 14:49**

Un mot à Benjamin,

Lorsque l'on rend son compte rendu lors de sa période probatoire, doit-on attendre la fin de celle-ci pour quitter l'armée.

merci
pat

Par **charliebigpotatoe**, le **20/06/2009 à 22:27**

adeline57

Salut,

as-tu trouvé la solution à ton problème?

je suis dans le même cas que toi...

j'ai signé en décembre, ma période probatoire vient de se terminer, et je voudrais vraiment démissionner.

Ma région me manque, ma famille, mes amis...je suis toute seule en région parisienne, dans ma cage à lapin sur l'hôpital c'est vraiment l'enfer...

réponds-moi vite si tu as ce message, j'ai vraiment besoin de conseils.

Par **barée**, le **14/09/2010 à 08:35**

bonjour à tous, je n'en peux plus voilà presque 8 ans que je suis militaire j'ai déjà fait 2 dépressions avec les conséquences médicales que cela implique, je veux terminer mon contrat dans de bonnes conditions je suis en reconversion et je n'ai aucune opportunité de pouvoir chercher un boulot, les enquêtes terrain etc....je veux faire le minimum demander me rassembler le matin, faire le boulot qui y a à faire et point final, je me trouve dans un coin complètement pommé (bitche camp) c'est la catastrophe!!! je n'en peux plus j'accumule les bulletins de sanctions presque 400 jours au total pour des motifs parfois inexplicables, de plus récemment je vis très mal une rupture amoureuse il n'en n'a rien à foutre si cela continue je vais faire une grave connerie ce que je redoute, je refuse de faire les prises d'arme, prendre la garde etc suivent ensuite les jours d'arrêt actuellement j'en ai pris 67 alors enfermés ici dans des bâtiments pourris sans antenne télé et une

mentalité exécration jvous assure ke c la deprime je pense des fois a vouloire me foutre en lair
ke fair?ke fair?ke fair?je cherche actuelle via internet un emploi kelkonk dans le nord et un
petit appartement voila bonne journé a tous